



AIDES

Fonds de garantie en partenariat avec France Active

Publics concernés

- #Entreprise

Domaines secondaires

- [#Création d'entreprise](#)
- [#Financement](#)
- [#Reprise d'entreprise](#)

Dispositif de garantie bancaire permettant de garantir jusqu'à 65% le prêt bancaire, mis en place par le partenaire France Active.

Objectif

La Région Nouvelle-Aquitaine abonde le fonds de garantie FRANCE ACTIVE.

L'objectif est de faciliter l'accès au crédit en permettant un partage du risque entre votre banque et le fonds de garantie.

Bénéficiaire

Les bénéficiaires sont :

- les microentreprises dont le projet présente une utilité sociale avérée, un intérêt pour le territoire ou un impact significatif en termes de création ou sauvegarde d'emplois, notamment pour les publics en difficulté.
- les microentreprises créées ou reprises par des publics éloignés de l'emploi ou en situation de précarité.
- les entreprises de l'économie sociale et solidaire telles que définies par la loi n°2016-856 du 31 juillet 2014.

Montant

Garantie bancaire jusqu'à 65% dans la limite de 200 000€ garanti.

Critères de sélection

Dispositif dédié aux porteurs de projet pour des opérations :

- de création,
- de reprise/transmission,
- de développement,
- de renforcement de la structuration financière

pour un public éloigné de l'emploi et les structures de l'Économie Sociale et Solidaire.

Comment faire ma demande ?

Les porteurs de projet font leur demande directement auprès de France Active Nouvelle-Aquitaine.

Correspondants

• **Secrétariat général du pôle développement économique et environnemental**

Service Ingénierie Financière